



GRAND LYON
communauté urbaine

Club pour le développement durable
Acteurs - communes - territoires

Éducation au développement durable
Atelier du 12 décembre 2006

COMPTE-RENDU



Association 4D
Dossiers et Débats pour le Développement Durable
Cité européenne des Récollets
150-154 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 Paris
Tél. : 01 44 64 74 94 – Fax : 01 44 64 72 76
Association4d@globenet.org
www.association4d.org

Atelier du 12 décembre 2006

Éducation au développement durable

- **14H00** **Accueil**
Mr José Mansot,
maire de la Tour de Salvagny

- **14H30** **Introduction, présentation du thème de la séance**

Mme Michèle Vullien,
vice-présidente du Grand Lyon chargée du suivi du plan de déplacements urbains et de l'offre de transports, maire de Dardilly
présidente du club pour le développement durable, membre du comité de suivi agenda 21

- **14H40** **Interventions**
 - **Présentation du Plan d'Education au Développement Durable (PEDD) du Grand Lyon**

Mme Béatrice Vessiller,
vice présidente du Grand Lyon en charge de l'éducation à l'environnement, membre du comité de suivi agenda 21

M. Olivier Martel,
chargé de l'éducation au développement durable, Direction Prospective et Stratégie du Grand Lyon

Échanges avec la salle
 - **Des exemples d'actions d'éducation au développement durable de la commune de Feyzin**

Mme Chloé Malié,
chargée de mission, unité environnement et cadre de vie

Échanges avec la salle

- **16H30** **Conclusion**

Introduction

A. Le Plan d'Éducation au Développement Durable

- I. La politique d'éducation au développement durable du Grand Lyon
- II. Les orientations du Plan d'Éducation au Développement Durable
 - III. Les modalités de partenariats envisagées

B. L'engagement de la Ville de Feyzin en matière d'éducation au développement durable

- I. Le contexte local de Feyzin en matière de développement durable
- II. De nombreuses initiatives d'éducation au développement durable

C. Synthèse des échanges avec la salle

Introduction

Cet atelier est organisé par la Communauté Urbaine de Lyon dans le cadre du "Club pour le développement durable : acteurs, communes, territoires".

Cette séance du 12 décembre 2006 s'est déroulée à la Mairie de la Tour de Salvagny et a pour thématique « L'éducation au développement durable ».

Le maire de la Tour de Salvagny, José Mansot, se félicite d'accueillir dans sa commune le club pour le développement durable.

Il rappelle que l'éducation est une clé essentielle pour la réussite de la mise en œuvre du développement durable. Il cite, à titre d'exemple, la restructuration du groupe scolaire de la Tour de Salvagny¹, qui utilise des techniques innovantes à haute performance énergétique et qui répond à la volonté de créer un "laboratoire vivant" pour les enfants. En effet, l'école est pensée comme un véritable outil pédagogique avec la mise en place d'une station météo, l'utilisation d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques), la gestion et l'entretien de jardins par les élèves...

Monsieur Mansot souligne que l'école constitue un moyen pour sensibiliser nos enfants et les rendre responsable de leur avenir.

Il présente ensuite des livres pédagogiques sur le développement durable qu'il offre aux enfants à l'occasion de concours ou de manifestations diverses. Il indique également que la commune s'est engagée dans la campagne « défi pour la terre » lancée par la Fondation Nicolas Hulot et l'ADEME et invite chacun d'entre nous à y participer afin que nous prenions conscience que chaque geste compte pour préserver l'environnement de la planète.

Mme Michèle Vullien, présidente du club pour le développement durable, a également tenu à remercier les personnes présentes : élus, techniciens et représentants de syndicats mixtes et d'organisations.

L'objet de cette séance est de présenter le Plan d'Éducation au Développement Durable (PEDD) du Grand Lyon et d'échanger sur les expériences de chacun en matière d'éducation au développement durable, sur les innovations, expérimentations mais aussi sur les besoins, les difficultés rencontrées par les collectivités et syndicats de communes.

¹ A noter : ce projet de réhabilitation et l'agrandissement de l'école primaire de La Tour de Salvagny a été présenté au cours de la séance inaugurale du Club qui a eu lieu le 12 juin 2006.

A. Le Plan d'Éducation au Développement Durable

Mme Béatrice Vessiller,

vice présidente du Grand Lyon en charge de l'éducation à l'environnement

Mr Olivier Martel,

*chargé de l'éducation au développement durable,
Direction Prospective et Stratégie du Grand Lyon*

I. La politique d'éducation à l'environnement vers le développement durable du Grand Lyon

Historique

Le Grand Lyon a développé depuis les années 90, une politique d'éducation à l'environnement à travers ses deux chartes d'écologie urbaine qui visaient à prendre en compte de manière transversale l'environnement dans les différents champs d'actions de la Communauté urbaine. La délibération approuvant l'agenda 21 local du 17 mai 2005, vient poursuivre l'engagement de la collectivité, par la mise en œuvre d'une démarche structurée de développement durable. L'éducation au développement durable ne peut être occultée si l'on veut qu'un changement s'opère et que le projet agenda 21 soit approprié par tous. C'est dans le cadre de ce programme qu'a été voté le 10 juillet 2006 **le Plan d'Éducation au Développement Durable (PEDD)**.

L'élaboration de l'agenda 21 du Grand Lyon concerne tout le monde : les élus, les techniciens mais aussi les habitants qui sont invités à participer activement à la construction et la mise en œuvre de cette démarche. Ainsi, la concertation par le biais du conseil de développement et de la charte de la participation, la communication (information et sensibilisation) et la formation sont des éléments indispensables pour la réussite du projet.

Par ailleurs, le Grand Lyon a tissé au fil du temps, des liens avec les différents acteurs impliqués dans l'éducation à l'environnement et au développement durable : associations, Éducation Nationale, communes, syndicats mixtes... Aujourd'hui, elle veut renforcer sa politique éducative en l'élargissant à de nouvelles thématiques plus globales mais également à de lieux d'éducation informelle (centres de loisirs, centres sociaux...).

Objectifs stratégiques du Plan d'Éducation au Développement Durable et modalités de mise en œuvre

Le Plan Local d'Éducation au Développement Durable répond à une des actions préconisées dans l'agenda 21 du grand Lyon (action n°64). C'est un document qui se veut à la fois stratégique et opérationnel présentant les objectifs, mais également les moyens d'actions et les modalités de collaboration à mettre en place avec les communes, les syndicats, les associations impliquées dans une démarche éducative, ainsi que des éléments programmatiques.

Le Plan d'Éducation au Développement Durable répond à deux grands objectifs stratégiques :

Il s'agit, d'une part, de faire partager les valeurs et les objectifs du développement durable par des méthodes de pédagogie active pour que chacun devienne un éco-citoyen du monde et évolue dans ses comportements. En effet, une collectivité comme le Grand Lyon a un rôle à tenir en matière d'éducation et de sensibilisation de la population aux enjeux du développement durable.

D'autre part, dans le cadre du Plan d'Éducation au Développement Durable, il convient de favoriser une large concertation impliquant les mairies, les services et les partenaires du Grand Lyon afin de définir des modalités de collaboration et d'évaluation de l'éducation au développement durable dans différents domaines (services urbains, ville, nature...). Pour atteindre ces objectifs, le Plan d'Éducation au Développement Durable s'attache à :

- **Répondre aux dynamiques internationales et nationales en matière d'éducation à l'environnement vers un développement durable**

- A l'échelle internationale, la décennie de l'UNESCO (2005-2014) pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable a pour but d'intégrer dans toute démarche d'apprentissage, les principes du développement durable afin d'encourager le changement des comportements des habitants pour faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain.
- A l'échelle nationale, la charte de l'environnement a été inscrite dans la constitution française ; son article 8 reconnaît la nécessité de "l'éducation à l'environnement vers le développement durable".

- **Valoriser la dynamique locale du Grand Lyon**

En comptant plus de 1,2 millions d'habitants et 57 communes, le Grand Lyon constitue un vaste territoire détenant de nombreuses compétences en matière de politiques publiques et de services urbains. La position volontariste de la collectivité d'impulser une dynamique de développement durable, se traduit par son agenda 21 et confirme la nécessité de passer d'une vision d'éducation à l'environnement à une éducation au développement durable. Le Grand Lyon se doit donc d'être exemplaire et force de proposition en matière d'éducation au développement durable.

- **Affirmer des valeurs promouvant l'éco-citoyenneté**

Le Grand Lyon ne peut engager seul un changement des comportements collectifs et individuels. L'efficacité de son action ne pourra se faire sans une réelle implication de toute la communauté éducative et donc des habitants. Cela nécessite une prise de conscience collective par l'ensemble des grands Lyonnais de leurs comportements, afin de construire avec eux leur avenir sur la voie du développement durable.

- **Réaffirmer une politique d'éducation plus ambitieuse, plus transversale sur les services urbains.**

Pour cela, un groupe de correspondants a été constitué au sein du Grand Lyon. Ils partagent une vision commune de l'éducation au développement durable et leur rôle est de promouvoir la démarche à travers les quinze fiches-actions du Plan d'Éducation au Développement Durable.

- **Définir de nouveaux objectifs et donner un cadre aux subventions attribuées aux associations**

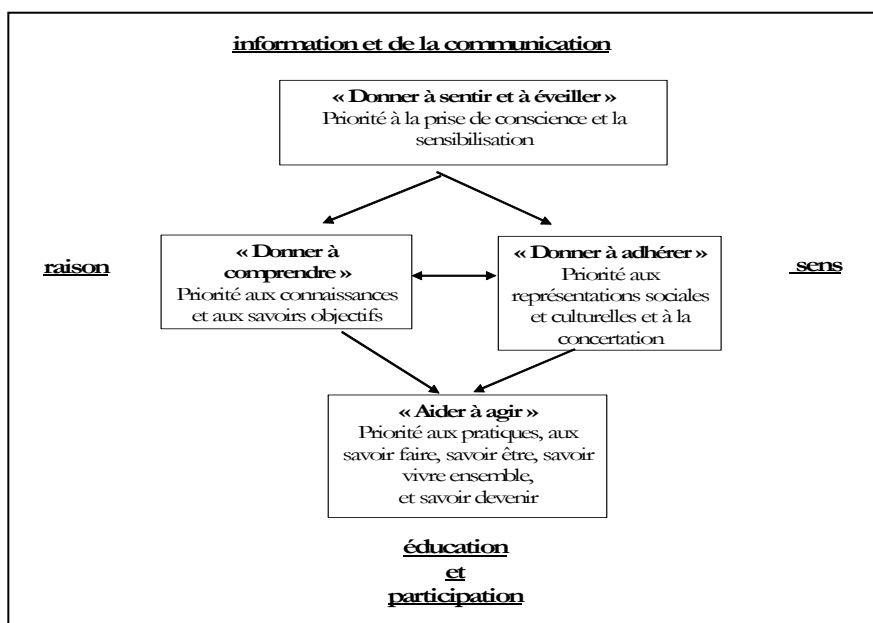
Les actions menées s'inscrivent en complémentarité les unes des autres et les associations s'engagent aux côtés du Grand Lyon par convention.

- **S'ouvrir à de nouveaux partenaires**

Il s'agit, par exemple, des entreprises ou des fondations d'entreprises avec des objectifs conjointement définis.

- **Modalités pédagogiques**

Quatre modalités pédagogiques ont été identifiées pour mettre en œuvre une éducation au développement durable allant de la sensibilisation à l'évolution des valeurs et comportements. Elles servent de guide aux actions engagées par le Grand Lyon au titre de sa politique éducative.



Source : Plan d'éducation au développement durable du Grand Lyon 2006

Bilan des actions d'éducation à l'environnement vers un développement durable sur le Grand Lyon

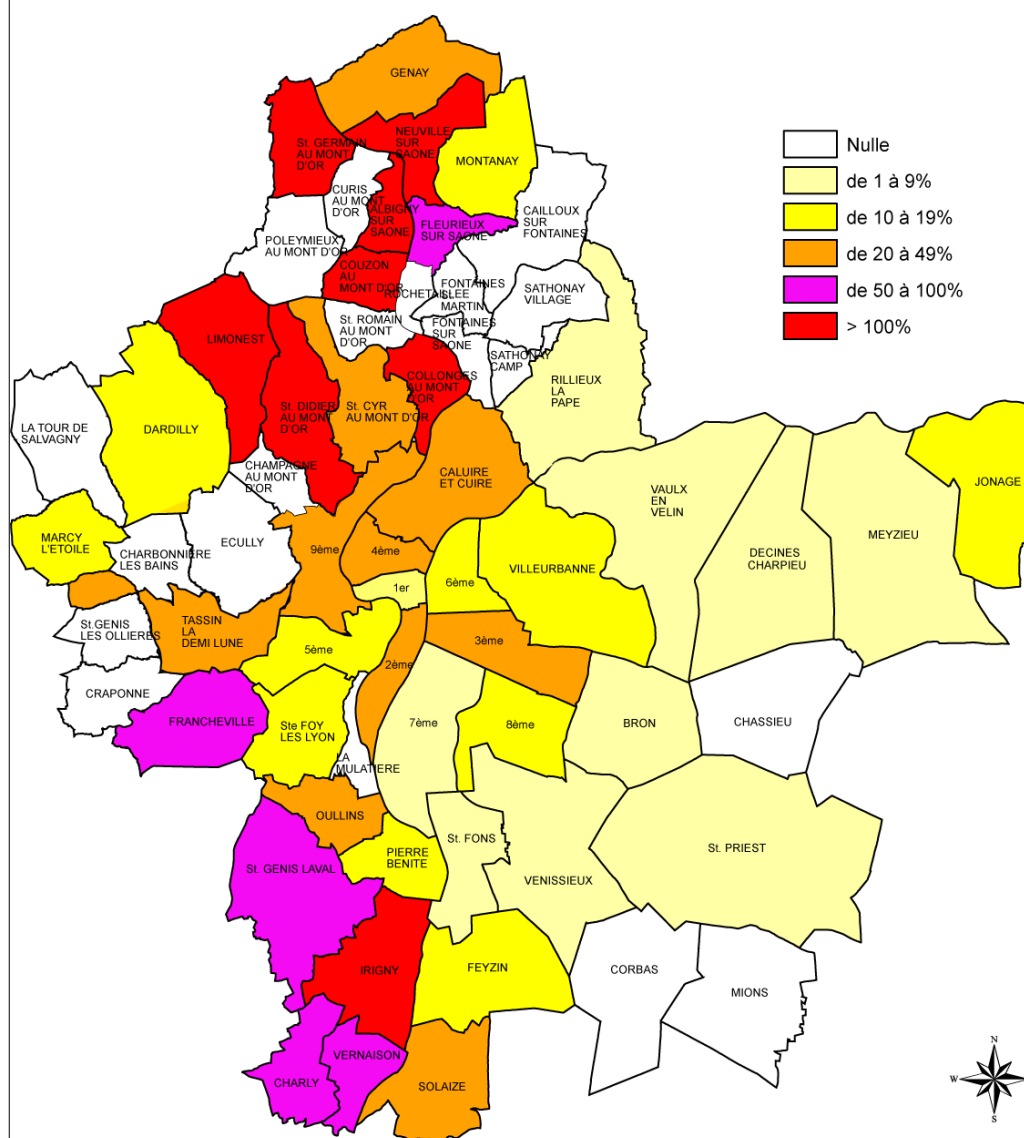
On s'aperçoit que le nombre d'interventions en matière d'éducation à l'environnement ou au développement durable n'a cessé de croître au fil des dernières années (1098 interventions en 2003 et 1767 interventions en 2005). Il faut cependant noter que 70% de ces actions se font en direction de structures scolaires et que la part est beaucoup plus relative pour celles ayant lieu dans des structures d'éducation non formelle ou auprès du grand public.

La carte (ci-dessous) présente la part des élèves sensibilisés par rapport aux enfants scolarisés dans les communes. Ce ratio ne prend en considération que les interventions d'une durée d'au moins trois demi-journées, pour un même groupe d'utilisateurs.

Elle met en évidence un déséquilibre important de la sensibilisation des élèves entre l'Est et l'Ouest du territoire du Grand Lyon. Cela s'explique entre autre, par la part plus importante de milieux naturels à l'Ouest où sont présentes de nombreuses associations naturalistes ayant signé une convention avec le Grand Lyon.

Le Plan d'Éducation au Développement Durable a donc pour objectif de rééquilibrer les actions éducatives sur son territoire.

EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE
D.P.S.A / GRAND LYON
RATIO DES ECOLES PRIMAIRES 2005
(Elèves sensibilisés par rapport aux élèves inscrits)



Le Grand Lyon présente de nombreux lieux d'éducation à l'environnement au développement durable sous différentes formes :

- les projets nature, qui ont pour objectif la préservation de l'environnement et sa mise en valeur ;
- les sentiers nature qui visent à valoriser les espaces naturels et agricoles et proposent des animations ;
- les syndicats ou associations partenaires du Grand Lyon, qui sont aussi des lieux d'éducation : Maison Rhodanienne de l'Environnement depuis 1998 et Grand Moulin de l'Yzeron, la Maison du Vélo, le Grand Parc de Miribel-Jonage, le SMIRIL... ;
- deux péniches : celle du Val du Rhône qui accueille des classes de l'agglomération sur des projets pédagogiques spécifiques : le projet de mise à disposition d'une péniche hors d'eau basée sur les bords de Saône qui pourrait devenir un lieu de sensibilisation au fleuve et à son territoire ;

- deux circuits pédagogiques : le circuit du tri, dans le centre de tri des déchets à Rillieux-la-Pape ; le second circuit de l'eau en projet dans la station d'épuration de Pierre-Bénite.
- Par ailleurs, des équipements sont en projet, comme la Maison éco-citoyenne à Saint-Genis-Laval, la Maison des Énergies ou le Centre pédagogique Eau et nature dans le parc de Miribel-Jonage.

L'évolution croissante des fonds de concours alloués à l'éducation à l'environnement et au développement durable :

- 392 800 € en 2006, hors Maison Rhodanienne de l'Environnement et Péniche Val de Rhône (113 277 euros en 2001) ;
- 235 120 € pour les animations liées aux projets Nature ou mises en œuvre par les syndicats (hors le Grand parc de Miribel Jonage) ;
- 223 000 € pour la Maison Rhodanienne de l'Environnement, y compris le Grand Moulin de l'Yzeron.

Les types d'actions éducatives proposées dans les différents lieux pédagogiques sont très variés, dont voici quelques exemples :

- visite du circuit pédagogique du tri des déchets sur Rillieux-la-Pape ;
- plantation d'arbres par des élèves avec la direction de la voirie du Grand Lyon ;
- développement de plans de déplacements domicile-école et des Pédibus. Aujourd'hui, 52 écoles du Grand Lyon disposent de plus de 100 lignes quotidiennes de Pédibus. Des formations sur le Pédibus à destination des parents, techniciens, élus, enseignants sont proposées depuis 2004 et une lettre électronique a été créée en 2006 ;
- programme de sensibilisation au vélo en lien avec VéloV' et des actions de sensibilisation dans les écoles avec l'association Pignon sur Rue ;
- interventions à l'éducation à l'environnement sonore avec les associations Acoucité, APIEU Mille Feuilles et la DPSA du Grand Lyon ;
- interventions à l'éducation à la nature avec des associations comme CORA, FRAPNA, Naturama, Arthropologia ;
- interventions d'éducation à la ville, aux projets urbains et à l'espace public avec l'association Robin des villes.

II. Les orientations du Plan d'Éducation au Développement Durable

Les thèmes prioritaires

Le Grand Lyon a, au départ, porté et développé des outils pédagogiques orientés vers les domaines de la préservation de la nature. Cependant, la notion de développement durable tend à complexifier et à élargir les champs d'investigation en matière d'éducation comme notamment le milieu urbain, les déplacements... C'est pourquoi les actions se sont diversifiées.

Aujourd'hui, le Grand Lyon souhaite élargir encore ses thématiques d'intervention et le Plan d'Éducation au Développement Durable a ainsi défini deux orientations prioritaires :

- le thème « Air, mobilité, santé » : l'éducation à la santé environnementale sera développée avec notamment l'association départementale d'éducation à la santé ;
- le thème « déchets » qui représente un gros enjeu dans l'agglomération tant au niveau de la réduction des déchets à la source qu'au niveau du tri sélectif et du recyclage.

Des territoires cibles

Le Plan d'Éducation au Développement Durable souhaite valoriser et apporter un appui fort aux territoires qui s'engagent dans un agenda 21, démarche dans laquelle les actions liées à l'éducation au développement durable ont toutes leur place.

Des publics plus diversifiés

Tous les habitants sont concernés par l'éducation au développement durable dans leur vie quotidienne, personnelle, professionnelle... Pour toucher le plus de monde possible, le Plan d'Éducation au Développement Durable veut poursuivre les actions éducatives envers le public scolaire mais aussi s'ouvrir à d'autres publics :

- **Les jeunes hors cadre scolaire** dans des lieux d'éducation non formelle : centres de loisirs, centres sociaux, hospices civils de Lyon...
C'est l'exemple même du projet « aux pieds du lit », résultat d'un partenariat entre l'hôpital Debrousse, l'association Robin des Villes et le Grand Lyon. Le Grand Lyon est en effet, soucieux de trouver des points de convergence en matière d'éducation au développement durable avec ces différentes structures.
- **Le grand public** par le biais d'une diversité de manifestations : événementiels, conférences-débats au sein de divers espaces de dialogue comme les conseils de quartier.
- **Le public des quartiers de la politique de la ville** : l'objectif est de veiller à l'équité territoriale et sociale de l'accès à l'éducation au développement durable.
En effet, un habitant sur quatre habite dans les territoires inscrits au titre de la politique de la ville. Le Plan d'Éducation au Développement Durable souhaite donc donner plus de moyens à ces quartiers afin de toucher équitablement les habitants des différentes communes du Grand Lyon.
- **Les personnes handicapés.**

Le partenariat avec les acteurs de l'éducation au développement durable

Le Grand Lyon ne peut engager seul une politique éducative en matière de développement durable. Le partenariat entre les différents acteurs est la forme actuellement privilégiée par le Grand Lyon. Le Plan d'Éducation au Développement Durable définit ainsi plusieurs orientations stratégiques en terme de partenariat :

- **Poursuivre les partenariats engagés**
Les partenariats engagés avec les associations se poursuivent au travers de conventions sur des programmes annuels ou pluriannuels d'activités.
- **Développer un nouveau type de partenariat avec les associations sous forme d'appel à projet**
Jusqu'à présent, les actions étaient proposées par les associations et retenues si elles s'inscrivaient dans des objectifs communs. Afin de dynamiser le dispositif le Grand Lyon envisage de procéder à des appels à projets, par exemple pour la création de balades urbaines. Il sera demandé aux associations de faire preuve d'innovation et d'originalité dans leurs propositions.
- **Poursuivre le partenariat engagé avec l'Éducation Nationale**
Ceci s'est déjà traduit par la réalisation d'un logiciel d'éducation à l'empreinte écologique, du passeport citoyen en cours d'élaboration à destination des élèves de cycle 3 dans les écoles primaires, d'une réflexion sur les éco-établissements et l'organisation d'une journée annuelle sur le développement durable.
- **Poursuivre le partenariat avec l'Institut national de recherche pédagogique**
Un CD-Rom sur l'éducation aux risques avait été publié dans ce cadre ; il devra être plus valorisé à l'avenir.

III. Mise en œuvre du Plan d'Éducation au Développement Durable

Les dispositifs de gouvernance

Pour piloter le Plan d'Éducation au Développement Durable, un dispositif de gouvernance a été présenté aux associations le 8 novembre 2006. Il sera constitué :

- d'un groupe de travail avec les partenaires institutionnels : communes, syndicats, Éducation Nationale, autres institutions ;
- d'un groupe de travail avec le Conseil de Développement ;
- d'un groupe de travail technique de régulation avec les associations partenaires.

Les modalités de partenariat envisagées

En matière de partenariat pour l'éducation au développement durable, on constate aujourd'hui :

- une demande de plus en plus forte des citoyens en matière de sensibilisation et d'éducation au développement durable ;
- un manque de synergie entre les actions engagées par les communes et le Grand Lyon ;
- la nécessité d'identifier des référents politiques et techniques au sein des communes sur l'éducation au développement durable ;
- la volonté du Grand Lyon de faire partager le bilan des actions mises en œuvre.

Les modalités actuelles de partenariats du Grand Lyon avec les communes, syndicats, associations répondent à plusieurs obligations :

- A l'échelle du Grand Lyon, plusieurs référents ont été recensés dans les différents services (cf. document annexe : Fiche « les contacts au Grand Lyon ») : direction de la Propreté, direction de l'Eau, direction de la Voirie Unité arbres et paysages, Politique de la ville et du renouvellement urbain. Ces services se devront de donner plus d'informations quant à leurs actions en matière d'éducation aux communes.
- Dans les conventions associations/Grand Lyon, il est spécifié que les associations doivent tenir informés leurs référents en commune (élus ou techniciens) des actions qu'elles envisagent de mener.
- Les communes souhaitant bénéficier d'interventions devront effectuer une demande écrite, signée du maire ou de l'adjoint référent, à l'attention de la vice-présidente du Grand Lyon.
- Quand le Grand Lyon finance une structure comme, par exemple, la Maison Rhodanienne de l'Environnement, elle n'apporte pas de subvention sur les projets d'animation, afin d'éviter les doubles financements.

Le Plan d'Éducation au Développement Durable veut renforcer ces partenariats. Il propose de :

- **Renforcer les échanges entre les communes et le Grand Lyon ;**
- **Identifier des référents politiques et techniques au sein des communes sur l'éducation au développement durable ;**
- **Organiser une rencontre annuelle** dans les différentes communes avec les acteurs concernés ;
- **Réaliser un bilan global des actions engagées dans les communes en matière d'éducation au développement durable** : temps des agents, soutien à des associations, mise en place d'outils pédagogiques...
- **Construire des projets partagés communes/Grand Lyon** et définir le partage des financements entre Grand Lyon et communes ;
- **Formaliser ce partenariat dans un document** qui sera co-signé par la commune et le Grand Lyon.

B. L'engagement de la Ville de Feyzin sur l'éducation au développement durable

Mme Chloé Malié,
Pôle cadre de Vie, Unité environnement

I. L'action de Feyzin en matière de développement durable

La ville de Feyzin s'est engagée dans une démarche de développement durable depuis 2002 par l'élaboration d'un agenda 21 local qui doit être publié en 2007. Auparavant, l'éducation à l'environnement était déjà une thématique développée par la collectivité et s'intégrait notamment au Plan Éducatif Local.

Par le biais de la construction d'un agenda 21, la commune a mis en œuvre un partenariat avec le Grand Lyon sur les thématiques du développement durable, de l'éducation à l'environnement et de la propreté, ce qui s'est traduit par la signature en mai 2005 d'un contrat de coopération territoriale sur la propreté avec un « volet sensibilisation ».

Les services de la ville de Feyzin sont organisés en pôles de compétences qui permettent un travail plus transversal autour de l'élaboration de projets de pôles.

L'éducation à l'environnement est coordonnée par l'Unité Environnement du Pôle Cadre de Vie, en collaboration avec les autres pôles et en direction de leurs publics respectifs : enfance, jeunesse, personnes âgées, habitants. Le pôle cadre de vie joue un rôle de coordination et de ressource pour l'ensemble des autres pôles.

Les liens développés sur l'éducation à l'environnement et au développement durable entre ces différents pôles ont été plus ou moins aisés. En effet, les actions d'éducation sont en majorité dirigés vers le public des enfants scolarisés (écoles maternelles, primaires et collèges).

De plus, le grand public reste difficile à mobiliser malgré les différentes manifestations auxquelles la commune participe : « En ville sans voiture », « la semaine du développement durable », « le mois de l'environnement »...

Afin de sensibiliser les différentes structures relais et faire découvrir l'éducation à l'environnement vers le développement durable, la ville propose différents « outils » :

- **un bilan annuel des projets menés par toutes les structures** et à destination des différents publics. Le but est de valoriser et faire connaître ce qui se fait dans chaque lieu ;
- **un dossier présentant différentes thématiques de l'éducation à l'environnement vers le développement durable** et des exemples d'animations sur chaque thématique ;
- **le listing des associations et leur domaine d'intervention ;**

La ville de Feyzin ne travaille pas seule dans ce vaste chantier de l'éducation au développement durable. Ses principaux partenaires sont :

- le **Grand Lyon** : partenaire technique et financier :
 - la direction Prospective et Stratégie d'agglomération : agenda 21, éducation à l'environnement
 - la direction de la Voirie, unité Arbres et Paysages : journées de l'arbre, expositions...
 - la direction de la Propreté : sensibilisation, communication, visites pédagogiques...
- Le **Syndicat des Grandes Terres** : valorisation du plateau agricole des Grandes terres
- Le **SMIRIL** : découverte du milieu fluvial, des îles et des îlons du Rhône
- Les **associations**.

II. De nombreuses initiatives d'éducation au développement durable

Aujourd'hui, la ville développe une dynamique éducative en proposant des animations afin de valoriser les aménagements pédagogiques, le travail du personnel des services communaux et communautaires ainsi que celui des habitants :

- **La participation des écoles, collèges et bureaux de quartiers à la plantation d'arbres dans le cadre des « journées de l'arbre »**
Un meilleur respect des aménagements s'instaure quand les habitants se sont réellement impliqués dans les projets.
- **Le projet « découverte de mon quartier »**
Projet proposé à l'école des Géraniums en 2004 et au centre de loisirs du Centre Social Mosaïques en 2005, avec l'association Robin des Villes. Il a permis la découverte du quartier, lecture du paysage et construction d'une table de lecture.
- **La découverte de l'éco-logis au centre de loisirs des Trois Cerisiers**
Et la construction d'une cabane en matériaux écologiques avec l'association OIKOS.
- **Le rallye nature des Grandes terres**
Dans le cadre du mois de juin de l'environnement 2006, organisé avec l'association NATURAMA.
- **L'association des riverains à la conception de la requalification de l'espace public Route de Solaize** (ancien jeu de boules).
La participation des habitants a permis d'en faire un lieu adapté aux besoins du quartier.
- **La réhabilitation de la mare du Parc des Trois Cerisiers**
Par l'unité espaces verts de la ville en partenariat avec le CORA (Centre Ornithologique Rhône-Alpes). Et avec la participation d'enfants du centre de loisirs des 3 Cerisiers et de l'école des Géraniums.
- **La construction des murets en pierres sèches dans l'une des prairies des bois du Fort**
Afin de favoriser l'installation d'une faune spécifique et notamment de reptiles. Un des murets est équipé d'une plaque de métal amovible, sous laquelle on peut observer les animaux...
- **La mise en place de panneaux d'informations et une série de bornes interactives sur le thème des arbres**
Pour découvrir les richesses des bois du Fort.

C. Synthèse des échanges avec la salle

Les démarches territoriales de développement durable : l'éducation comme passerelle pour la mise en action

➤ M. Michel Auroy, *adjoint au maire* explique que la ville de Neuville sur Saône s'est engagée dans l'agenda 21 intercommunal du Val de Saône et souhaite par ce biais, mettre en place des actions concrètes de développement durable. L'objectif est de rendre crédible le développement durable aux yeux des habitants afin qu'ils se l'approprient et s'y engagent. **La question sous jacente que se pose la ville est donc comment rendre concret le développement durable dans un agenda 21 ?** Pour ce faire, la ville s'appuie sur le Grand Lyon qui pilote le projet et qui est assisté par un bureau d'études.

L'état des lieux permet de mettre en lumière des pistes d'actions. A titre d'exemple, les problématiques des déchets se posent à Neuville. L'éducation au développement durable et la citoyenneté apparaissent comme une dimension prioritaire à développer.

➤ Beaucoup de communes s'engagent dans un agenda 21. Selon M. Michel Gigot, *adjoint au maire*, la ville de Charbonnières se sent un peu perdu dans ce paysage du développement durable. Une des actions menées en matière d'éducation à l'environnement a été la réalisation d'un sentier pédagogique ; ce projet reste modeste et très limité. **Aujourd'hui comment la commune peut elle aller plus loin, rentrer dans une démarche plus globale ? Comment s'assurer que la commune est dans la direction du développement durable ?**

➤ Mme Béatrice Vessiller rappelle que chaque commune doit construire son propre chemin vers le développement durable, en s'appuyant à la fois sur ses préoccupations locales, sur l'agenda 21 du Grand Lyon et sur les exemples de réalisations dans d'autres communes (c'est l'idée du club aujourd'hui réuni). La création de sentiers pédagogiques est un premier pas ; cela peut permettre d'élargir ensuite les champs d'actions à d'autres domaines, d'autres publics. Par exemple, dans certaines communes, la mise en place de pédibus est l'occasion de créer une véritable dynamique sociale à l'échelle d'un quartier. Ailleurs, les centres sociaux jouent un grand rôle pour aider à la réalisation de jardins d'habitants. Partant plutôt d'une logique de protection environnementale, ces lieux d'éducation s'ouvrent à d'autres thématiques, comme le commerce équitable. La commune peut faire appel à un référent du Grand Lyon pour l'aider dans sa réflexion. Mais il est primordial de partir du territoire de la commune, de ses initiatives, de ses choix et de ses orientations pour définir un projet de développement durable.

Comment le Grand Lyon peut accompagner les communes pour mettre en œuvre une démarche territoriale de développement durable ?

➤ Mme Joelle Percet, *adjointe à l'environnement de Chassieu* s'interroge : **Comment concrètement le Grand Lyon peut accompagner la commune sur la mise en place d'un agenda 21 ? Hormis le soutien logistique, existe-t-il un soutien financier du Grand Lyon pour la réalisation d'un agenda 21 ?**

➤ Mme Michèle Vullien souligne que le Grand Lyon peut guider la commune dans sa démarche. Pour cela la Conférence des Maires est un lieu d'échanges entre élus et personnels municipaux et communautaires. Il est important de rentrer dans une logique de dialogue : regarder ce que font les territoires voisins peut aussi être une source d'inspiration. Chaque commune doit ensuite définir les liens à établir avec les différents services du Grand Lyon.

➤ Mme Fabienne Bono, *chargée de mission au Grand Lyon* rappelle qu'il n'existe pas de budget spécifique à la Communauté urbaine pour aider les communes souhaitant s'engager dans un agenda 21. Cependant, une collaboration peut être développée entre les services de la ville et ceux du Grand Lyon. L'équipe agenda 21 apporte des éléments de connaissances, propose le cadre de l'agenda 21 du Grand Lyon comme base de construction et reste à la

disposition des communes qui la sollicitent.

➤ M. Olivier Martel note que dans le champ de l'éducation à l'environnement et au développement durable, le budget de 600 000 euros par an (présenté en début de réunion) attribué par le Grand Lyon aux associations ayant des projets éducatifs, constitue une aide indirecte aux communes, car les animations sont conduites dans les communes en lien avec les élus et les services. Dans le cadre de ce budget, le Grand Lyon finance par exemple, le spectacle « éclats de l'eau » à destination des scolaires de toute l'agglomération qui ont travaillé sur la thématique de l'eau. Après le succès du spectacle en 2006, celui-ci est reprogrammé les 9 et 10 mai 2007 à Caluire et souhaite s'ouvrir à d'autres publics en proposant notamment une séance le mercredi après midi, à la fois pour les centres de loisirs et les structures de personnes âgées.

Une variété d'outils pédagogiques et de moyens de sensibilisation au développement durable à la disposition des communes

➤ CD Rom de calcul de l'empreinte écologique : Mme Béatrice Vessiller explique que l'empreinte écologique est un outil pertinent à diffuser auprès du grand public pour que chacun puisse connaître l'impact de son propre mode de vie : cette empreinte traduit la surface nécessaire à un habitant de la planète pour se loger, se nourrir, se déplacer, acheter des biens de consommation et éliminer ses déchets. Pour un habitant du Grand Lyon, l'empreinte est en moyenne de 5 hectares alors que le seuil de durabilité est de 1,9 hectares. Le Grand Lyon a financé un logiciel de calcul de l'empreinte écologique, à destination du grand public et des jeunes.

➤ Mme Michèle Vullien insiste sur le fait qu'à l'échelle du Grand Lyon, de nombreux outils pédagogiques destinés aux enseignants existent sur des thèmes variés : le commerce équitable, la solidarité internationale... Il convient néanmoins de rester vigilants face à cette multitude d'outils. Le développement durable, de par son caractère global, recouvre de nombreux domaines. Il faut faire attention à ne pas tomber dans un phénomène de mode et choisir la manière d'aborder le développement durable pour convaincre de la démarche. Face à trop d'outils de communication sur ce sujet, les citoyens risquent de se lasser et de se détacher de l'intérêt que l'on cherche à susciter pour le développement durable.

➤ La pédagogie et l'éducation au développement durable passe par des actions volontaires et par une conviction des citoyens. Mais cela peut aussi s'exprimer par le biais d'une culpabilisation des pratiques comme l'utilisation de 4X4. Ces contres exemples doivent être également porteurs de messages.

➤ Il convient cependant d'être attentif à ne pas divulguer de messages culpabilisants qui peuvent avoir des effets contre productifs, note Mme Michèle Vullien. La position de « donneur de leçons » n'est pas toujours bien perçue par les citoyens. Le développement durable appelle davantage à un partage de connaissances et d'objectifs, afin d'engager tout le monde dans la même direction.

➤ M. Jean-Marc Aliot, *adjoint au maire de Tassin-la-Demi-Lune*, témoigne en signalant que deux choses sont essentielles dans l'éducation au développement durable : faire connaître et mettre en œuvre ce principe. La commune de Tassin-la-Demi-Lune a ainsi fait le choix de retenir des critères de construction HQE pour son projet de ZAC. A ce sujet, une journée d'information à destination du grand public est prévue pour expliquer quels sont les matériaux utilisés, la raison de ces choix... Les journées d'information sont très importantes d'autant plus quand elles font résonance à une préoccupation locale. Il faut créer le prétexte pour développer la connaissance.

La ville de Tassin-la-Demi-Lune s'est également engagée dans le volet d'éducation à travers la préservation de ses espaces naturels. Cette commune, considérée comme « le poumon vert » à l'Ouest de Lyon, a réalisé en partenariat avec le département, des balades sur le Plateau de Légignan. Le but est ainsi de créer avec les communes voisines un sentier nature continu.

- Mme Béatrice Vessiller indique que la ville de Tassin-la-Demi-Lune pourrait solliciter les experts de l'Agence locale de l'énergie (ALE) pour intervenir dans le cadre de ce Forum. Le Grand Lyon peut également prêter des expositions, comme celle sur la Maison Economie qui permet d'interpeller les citoyens sur les économies d'énergie à faire dans le logement et les déplacements.
- Les associations sont également mobilisées pour promouvoir le développement durable. Ainsi l'HESPUL propose des conférences grand public sur les énergies : elle implique les participants en leur faisant comparer plusieurs pratiques et leur permettre d'identifier quels sont les choix possibles pour diminuer l'impact énergivore.

De la sensibilisation à l'action : comment sensibiliser et éduquer l'ensemble des citoyens au développement durable ?

- Mme Chloé Malié de la ville de Feyzin tient à préciser qu'une des cibles les plus difficiles à atteindre reste celle du grand public. Lors de grandes manifestations, les personnes que l'on cherche à toucher ne sont pas présentes. Le problème est de trouver la bonne accroche pour les sensibiliser. L'entrée festive pourrait être adaptée.
- M. Fabien Nuti, *chargé de pédagogie et d'animation à la ville de Lyon*, précise que l'éducation des parents par les enfants est très efficace. Il arrive souvent que les adultes viennent en quête d'informations après avoir été sensibilisés par leurs enfants.
- Mme Michèle Vullien souligne en effet que les adultes sont souvent réticents au dialogue. Ils sont déjà soumis à un foisonnement d'informations au quotidien et ne sont pas réceptifs aux messages du développement durable qui se fondent dans les autres informations. Il y a aussi la peur des adultes d'être culpabilisés. A Dardilly, elle organise des visites en car de la commune ; ce sont des occasions de faire passer des messages.
- M. Fabien Nuti indique que les agents du service des espaces verts ont également eu du mal à modifier leurs pratiques professionnelles concernant l'utilisation des produits phytosanitaires. Le message de réduction de ces produits est vu comme une remise en cause de leur culture professionnelle. Mais il y a néanmoins des évolutions intéressantes : dans les écoles, la gestion et l'entretien des espaces verts se font de manière conjointe entre les enfants et le service espaces verts. Les agents jouent alors un rôle de médiateur.

Quels outils d'éducation au développement durable pour les agents des communes ?

- La Communauté urbaine propose un cycle de formation au développement durable en lien avec le CNFPT, ouvert aux agents du Grand Lyon et des communes.
- La prise en compte du développement durable par l'ensemble des services implique des modalités de fonctionnement adaptées en interne au Grand Lyon. Une des cinq orientations du plan de l'agenda 21 : « l'institution communautaire se mobilise pour le développement durable », propose des actions qui visent notamment à diffuser la culture du développement durable au sein des services. Il s'agit par exemple :
 - d'animer un groupe de correspondants agenda 21 afin que toutes les directions prennent en compte le développement durable dans les actions et projets à venir ;
 - d'appliquer des critères de développement durable dans les commandes publiques ;
 - de mettre en œuvre un plan de déplacements d'entreprise pour les agents de la collectivité.

➤ M. Olivier Martel, rappelle que la Communauté urbaine propose également des formations autour de la gestion des jardins ou des pédibus. Si plusieurs communes expriment un besoin sur une thématique spécifique, le Grand Lyon peut, dans son rôle d'accompagnateur mettre en place une formation à destination de celles-ci.

L'évaluation de l'éducation au développement durable

➤ Quels indicateurs sont utilisés pour mesurer dans le temps et évaluer l'éducation au développement durable ?

➤ Mme Chloé Malié répond qu'en ce qui concerne les bilans annuels réalisés, les actions sont toujours accompagnées de deux indicateurs chiffrés :

- le nombre de personnes concernées par l'animation ;
- le budget alloué.

➤ M. Olivier Martel affirme que le choix des indicateurs est primordial, et que les indicateurs du développement durable ne sont pas forcément les mêmes que ceux de l'éducation au développement durable. Il signale que l'UNESCO travaille actuellement à la définition d'indicateurs qualitatifs de l'éducation au développement durable. L'évaluation dans cette thématique passe par trois niveaux d'appréciation :

- la prise de conscience ;
- l'action sur le territoire ;
- l'engagement et le changement de comportement de chacun.

Mme Michèle Vullien conclut la séance en remerciant les participants. Elle indique qu'un questionnaire sera adressé aux communes afin de connaître leur implication en matière de développement durable. Ce sera également l'occasion pour elles de faire connaître les sujets qu'elles souhaiteraient aborder dans un prochain atelier du Club.